

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
17 DEC. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 2020-56 du Comité Syndical du vendredi 4 Décembre 2020

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET « MOBILITES SOLIDAIRE »
PROPOSE PAR LE CEREMA ET LA MACIF

L'an deux mil vingt, le vendredi 4 Décembre 2020 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 27 Novembre 2020.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER est représenté par Daniel JAUDON, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Christian POUJOL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX ; Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Claude REVEL, Claude VALERO,
Etaient également présents :	Françoise OLIVIER,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 19 - Votants : 18	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement budgétaire et financier applicable,
Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2017/AP-JUIN/09 du 30 juin 2017 approuvant les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021,
Vu les délibérations concordantes de la Région Occitanie et du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault portant sur l'approbation du Contrat territorial régional entre la Région et le Cœur d'Hérault intervenu respectivement les 23 novembre 2018 et 30 novembre 2018,

Considérant l'expérimentation en cours sur la création d'une plate-forme de covoiturage baptisée PichoLines réalisée avec l'aide de la Région Occitanie, le Département de l'Hérault et l'Etat.

Considérant que cette expérimentation comporte deux innovations, l'une reposant sur une technologie numérique sous forme du logiciel libre (opensource) et l'autre par la mise en place d'un module spécifique au covoiturage solidaire,

Considérant que le Pays Cœur d'Hérault anime, dans le cadre de cette expérimentation PichoLines un groupe de travail avec des structures de l'insertion et du social composé dans un premier temps des services de la solidarité du Département de l'Hérault, du CIAS du Lodevois et Larzac, du CCAS de Clermont l'Hérault, de l'association Passerelle, et de la MIJ du Cœur d'Hérault afin de développer un outil spécifique permettant le covoiturage solidaire à disposition des professionnels du social,

Considérant l'engagement de l'institution du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault dans le Pacte Territorial pour l'insertion porté par le Département de l'Hérault et son implication dans l'animation du groupe de travail « mobilité » pour les territoires du Cœur d'Hérault, du Grand Pic Saint Loup et du Gangeois et Sumenois,

Considérant le lancement d'un Appel à projet intitulé « Mobilités solidaires » lancé par le CEREMA et la MACIF dont l'objectif est d'apporter des solutions de mobilité et d'accessibilité à des publics vulnérables (isolés et/ou en précarité financière), de concevoir des projets adaptés au territoire répondant aux enjeux et aux ressources du territoire et intégrés localement (soutenu par plusieurs acteurs locaux), promouvoir les projets de TUS (respectant le décret) et encourager à court ou moyen terme l'offre de bouquets de solutions visant

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

notamment le même public ou un public plus large,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 13 novembre 2020

Le Pays Cœur d'Hérault souhaite poursuivre à son terme cette expérimentation innovante qui répond à un besoin important compte tenu des besoins en mobilité pour les personnes dites éloignées ou en précarité présentes sur le territoire et du caractère rural à très rural du Cœur d'Hérault souvent déficitaire en transport en commun. Ce dispositif est d'autant plus intéressant qu'il s'insère dans un outil qui est déjà à disposition de tous les habitants du Cœur d'Hérault donc non discriminant pour des publics particuliers.

Cette expérimentation doit permettre :

- De consolider l'outil numérique en phase de développement et de l'adapter aux besoins des utilisateurs ;
- Poursuivre l'animation du groupe de suivi technique dans cette première phase de consolidation de l'outil numérique ;
- D'élargir dans un second temps la communauté de professionnels prescripteurs à l'ensemble des professionnels en contact avec les personnes en recherche de mobilité (ensemble des CIAS, CCAS, secrétaires de mairie, travailleurs sociaux...) du territoire,
- Porter une action d'animation, de sensibilisation et de communication auprès des co-voitureurs solidaires pour créer une communauté locale vivante et bien répartie sur le territoire.

Ce programme devra s'accompagner d'une évaluation et d'une valorisation méthodologie afin, si elle est réussie, de proposer à une transcription possible pour d'autres territoires.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Développement et adaptation informatique de l'outil numérique PichoLines	17 000 euros	AAP « mobilités solidaires »	15 000 euros	37,5%
Hébergement web	8 000 euros			
Actions de sensibilisation et de mobilisation locale	8 000 euros	CD34	17 000 euros	42,5%
Communication	2 000 euros	Autofinancement	8 000 euros	20 %
Animation interne dédiée	5 000 euros			
TOTAL	40 000 euros	TOTAL	40 000 euros	100%

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De Poursuivre l'expérimentation sur le covoiturage solidaire avec la plate-forme PichoLines,
- ✓ De Répondre à l'Appel à projet « Mobilités solidaires » lancé par le CEREMA et la MACIF,
- ✓ D'Autoriser le Président à inscrire cette action dans le budget 2021,
- ✓ D'Autoriser le Président à effectuer toutes les demandes de financements et de signer tous documents y afférent.
- ✓

Saint André de Sangonis, le 7 Décembre 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 7 Décembre 2020

Le Président du Syndicat

Jean-François SOTO

Publiée le 7 Décembre 2020

Transmise le 7 Décembre 2020